

Réunion du Conseil municipal du vendredi 29 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAGUET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLORENT Véronique, Mme CENDRES Magali, Mme LAFON Angélique, Mme MOINE Dominique ; M. AYMES Marc, M. BARDOU Christian, M. BONNET Alain, M. FAGUET Serge, M. MAIO Sébastien, M. PUECH Thierry.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme LAFON Angélique.

○ **Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu de la séance du 27/09/2019 est approuvé à l'unanimité.

○ **Décision modificative**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer 4000€ du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2188 (achat équipement). Ce transfert permet l'achat d'une autolaveuse pour la grande salle de sport.

DM 3

○ **Tarif de la redevance assainissement 2020**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de délibérer la redevance de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020. Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des tarifs, soit :

- Part fixe : 52,00 €

- Part proportionnelle : 0,60 €/m³

Délibération n°2019-D29

○ **Protection de la salle de sport :**

Le conseil municipal ne juge pas utile d'investir sur des équipements de sécurité (alarmes, caméra) pour la protection de la salle de sport.

○ **Vente d'une partie du patus de « la Pelousié » :**

Monsieur le Maire indique que les 6 membres ayants-droit du patus la Pelousié ont voté à l'unanimité la vente d'une partie de patus à Monsieur Mauries Joël. Le conseil donne tout pouvoir à M. Le Maire pour exécuter cette vente.

○ **Indemnités de conseil et de confection du budget**

Sur requête de Monsieur le Trésorier, le conseil municipal attribue 340.99 € à M. Baulès et 27.59 € à M. Sauvestre pour conseil et confection du budget.

Délibération n°2019-D28

○ **Adressage :**

Le conseil rectifie la dénomination de trois voies de notre commune : Le Sergent, Les Cathalos, les Crêtes.

Monsieur le Maire présente l'inventaire des panneaux poteaux et colliers nécessaires.

La commission des travaux choisira un fournisseur pour les panneaux de rue et la numérotation. Un minimum de 3 devis sera établi et il sera demandé à l'état une subvention de 50% dans le cadre de la DETR.

Délibération n°2019-D30 et Délibération n°2019-D31

○ **Prêt de la salle de sport :**

Réunion du Conseil municipal du vendredi 29 novembre 2019

Suite à la demande du tennis club de Réalmont, le conseil municipal décide de leur prêter la salle de sport un dimanche. Par la suite si le TCR souhaite utiliser la salle plus régulièrement, une convention sera signée entre la commune et le club. Un dédommagement de 400€ annuel sera demandé au tennis club de Réalmont. Nos associations et les demandes de location seront prioritaires.

- **Isolation phonique et acoustique salle de sport :**

Monsieur le Maire présente un devis de 80000€ pour l'isolation bardage et plafond de la salle de sport. Le conseil décide de demander d'autres devis et le Maire consultera pour étudier toutes les subventions possibles. Le conseil délibèrera par la suite s'il juge la dépense communale adaptée.

- **Débat sur le PADD :**

Monsieur Le Maire présente Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable préalable au zonage et au règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tel qu'il a été délibéré en conseil de communauté. Le conseil municipal a déjà débattu et fait des propositions concernant ce plan.

- **Prêt salle communale :**

Le Gerahl (archéologie et histoire Lautrec) demande la possibilité d'utiliser la salle communale de St Julien du Puy. Cette association organise chaque année son rapport annuel dans une commune différente. Elle a participé efficacement à l'inventaire de notre patrimoine. Le conseil met donc gratuitement la salle communale à leur disposition le 25/01/2020.

- **Agrandissement du local de rangement :**

Le conseil municipal décide de consulter au moins 2 maitres d'œuvre.

- **Sécurité à « la Gourgue » :**

Le petit pont sur le ruisseau de Vialonove est dangereux. Deux balises ont été installées mais elles ont disparu dans le mois suivant. Les bordures seront signalées par des lignes blanches.

- **Sol de la salle de sport :**

Le sol a été poncé et il est devenu poreux. Afin d'éviter qu'il soit imprégné et taché le conseil propose de tester des produits hydrofuges.

- **Convention avec l'Amicale de chasse :**

Une convention concernant l'usage du local chasse doit être élaborée entre la commune et l'association de chasse. Le Maire proposera une convention qui sera étudiée lors du prochain conseil municipal.

Le Maire prononce la clôture de la séance.

BONNET Alain

CENDRES Magali

PUECH Thierry

ALLORENT Véronique

AYMES Marc

MAIO Sébastien

MOINE Dominique

BARDOU Christian

LAFON Angélique

Réunion du Conseil municipal du vendredi 29 novembre 2019

FAGUET Serge